

Bonjour,

Suite à notre première réunion publique du samedi 26 septembre 2020, nous avons été heureux de constater que vous étiez nombreux, environ 70 personnes, à vouloir vous impliquer dans les décisions communales.

Vous trouverez ci-après un compte-rendu de la réunion.

1- Les achats groupés

Nous avons évoqué la mise en place d'achats groupés pour une **assurance complémentaire santé** et des **sources d'énergies** : fioul, gaz, pellets.

S'est ajouté à cette liste d'achats en commun, du carburant pour les professionnels (exploitants agricoles, forestiers et autres).

Nous souhaitons qu'une association soit créée par des habitants de la commune pour gérer les achats groupés. Evidemment, la mairie viendrait en appui technique et financier. Si vous êtes intéressés pour faire partie de l'association ou pour bénéficier des achats groupés sur la commune de Gavaudun, votre interlocuteur Mairie est Nicolas Fiault. Il est disponible le lundi matin de 10h à 12h ou par téléphone le reste de la semaine au 07 69 89 57 90.

- Pour les énergies, l'association enregistrera des pré-commandes (non-engageantes). Le but est d'avoir des volumes afin que nos partenaires puissent faire leurs propositions commerciales. Les tarifs seront négociés au deuxième trimestre 2021.
- Pour l'assurance complémentaire santé, deux options s'offrent à nous : soit travailler avec le même schéma que les énergies, c'est-à-dire enregistrer des pré-commandes et démarcher des assureurs locaux, soit s'appuyer sur l'offre d'achats groupés de l'association de consommateurs " Familles de France" et le courtier en ligne "Selectra" qui proposent une offre personnalisée et une tarification -10% à vie sur les contrats. La Mairie approfondit la question et donnera plus d'éléments bientôt.

Un calendrier a été fixé :

- Fin octobre 2020 : constitution de l'association.
- Fin de l'année 2020: sélection de l'offre pour la complémentaire santé.
- Fin Février 2021 : enregistrement des pré-commandes d'énergies.
- D'ici Mars 2021 : sélection des prestataires pour les énergies.
- Deuxième trimestre 2021 : Début des achats groupés pour la commune de Gavaudun.

Les premières années de la démarche, la Mairie veut être un soutien pour la création, la gestion de l'association, le démarchage des partenaires et la communication. L'objectif est qu'à terme, cette association citoyenne soit complètement autonome.

2- La sécurisation de l'école.

L'an dernier des travaux ont été réalisés pour sécuriser la route devant l'école :

- Un trottoir,
- Un passage pour piétons,
- Des ralentisseurs.

Ces travaux, qui ont coûté environ 29 000 euros, ont suscité chez beaucoup de concitoyens des interrogations et des reproches.

Les ralentisseurs et le passage piétons ne respectent pas les normes en vigueur et ne garantissent pas la sécurité aux abords de l'école. En effet, les enfants arrivant avec leurs parents sont encore obligés de traverser la route et ceux arrivant par bus en descendent alors que celui-ci est sur la chaussée.

Selon les doléances recueillies lors de la réunion publique, beaucoup de concitoyens trouvent les ralentisseurs dangereux pour leurs véhicules (personnels et professionnels). Le risque pour les 2 roues n'est pas à négliger non plus.

En cas d'accident, le non respect des normes engage la responsabilité de la municipalité.

Le nouveau projet de sécurisation, établi en concertation avec les services voiries de la Communauté des Communes, veut répondre à trois critères:

:

- Réduire la vitesse des véhicules devant l'école en respectant le matériel de chacun et les normes en vigueur.
- Faire en sorte que les enfants, accompagnés de leurs parents ou arrivant en bus, puissent accéder à l'école sans avoir à traverser la route
- Respecter l'esthétique de notre village qui est classé.

Les grandes lignes du plan de réaménagement sont :

- Suppression des ralentisseurs,
- Création d'une chicane en déplaçant le parking côté trottoir le long de la Mairie,
- Voie de circulation à la place de l'actuel parking,
- Sens de circulation prioritaire,
- Aménagement du parking à côté de l'allée montant au château pour la dépose des enfants par le bus scolaire.

d'être factuels, nous avons proposé de présenter tous les comptes de ce dossier à la prochaine réunion publique.

Nous avons évoqué le recours devant le Tribunal Administratif de l'ancien Maire et d'une de ses adjointes pour faire annuler le premier tour de l'élection municipale. Le Tribunal administratif a estimé que les neuf griefs relevés par Monsieur Congé étaient tous infondés, non prouvés ou diffamatoires. Le Tribunal a logiquement rejeté cette demande.

Enfin, nous avons évoqué la sécurisation des routes :

- Modification de la circulation au mur d'escalade, la mairie attend que riverains et utilisateurs de la route nous proposent différentes solutions et une date de réunion pour les évoquer.
- Remettre un panneau d'axe non prioritaire au croisement de la route de Laurenque et celle du bourg
- Repeindre le stop au lieu-dit "Le Trassayre" sur la route de Lacapelle Biron.

Suite à cette réunion, tout en respectant les règles sanitaires en vigueur, le verre de l'amitié a été servi accompagné de grillades et desserts. Une journée où travail et convivialité se sont côtoyés pour le plus grand bonheur de l'équipe municipale.

Si nous souhaitons espacer de quelques mois les réunions publiques, nous sommes parfois contraints par les échéances des prises de décision.

Exceptionnellement, nous vous donnons, donc rendez-vous dans un mois soit le 24 octobre 2020 pour la prochaine réunion où sera évoqué le sujet de l'accueil du château. Ce projet nous concerne tous car il implique financièrement la commune et peut avoir un impact significatif sur le tourisme dans le village.

Nous sommes très heureux de l'intérêt que chacun d'entre vous porte à la vie de la commune.

Bien amicalement,

L'équipe municipale